

## Séance du conseil communal du 7 octobre 2024

---

### Résumé détaillé

---

#### Ordre du jour

Présences .....	3
Séance publique .....	3
<b>1. Politique</b> .....	<b>3</b>
1.1) Tableau de préséance du conseil communal .....	3
1.2) Octroi d'un congé politique supplémentaire à certains membres du conseil communal .....	4
<b>2. Communications du collège des bourgmestre et échevins</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Administration générale</b> .....	<b>4</b>
3.1) Sylviculture – Présentation et vote sur le plan de gestion annuel 2025 – Approbation .....	4
<b>4. Contrats et conventions</b> .....	<b>5</b>
4.1) Convention du Club Aktiv Plus « Prënzeberg » – Approbation .....	5
4.2) Convention « Sauvons Bambi » – Approbation .....	5
4.3) Avenant à la convention Jugendtreff SaBa – Approbation .....	6
4.4) Contrats de prestation de service pour cours du soir et cours de langues – Approbation .....	6
4.5) Contrat de bail concernant la location du lot 50a dans la cité jardinière à Bascharage – Approbation .....	6
<b>5. Patrimoine communal</b> .....	<b>6</b>
5.1) Acte notarié – Acte de vente concernant l'acquisition d'un immeuble sis à Bascharage, 5, rue de l'École – Approbation .....	6
5.2) Acte notarié – Cession gratuite d'une parcelle d'un trottoir sis à Bascharage, rue de la Résistance – Approbation .....	7
<b>6. Aménagement communal et environnement</b> .....	<b>7</b>
6.1) Plan d'aménagement particulier – Modification ponctuelle des plans d'aménagement particulier – Quartiers existants types 1-13, 14 – Hôtellerie, exploitation agricole et zones publiques – Vote .....	7
6.2) Plan d'Aménagement Général de la commune de Käerjeng – Modification ponctuelle aux niveaux des bâtiments et gabarits protégés – Approbation .....	8
6.3) Lotissement des parcelles sises à Hautcharage – rue Bommel / rue Laangwiss (section BD de Bommelscheuer) – numéros cadastraux 108/869, 274/877 et 274/878 – Approbation .....	9
6.4) Lotissement des parcelles sises à Hautcharage – 6, rue Héierchen (section BD de Bommelscheuer) – numéros cadastraux 163/1025 et 163/1026 – Approbation .....	9

**Mairie :**  
24, rue de l'Eau  
L - 4920 Bascharage

**Adresse postale :**  
B.P. 50  
L - 4901 Bascharage

6.5)	Lotissement des parcelles sises à Clemency – rue des Prés (section CA de Clemency) – numéros cadastraux 310/2261 et 311 – Approbation .....	9
<b>7.</b>	<b>Projets et devis .....</b>	<b>10</b>
7.1)	Budget extraordinaire 2024 – 4/810/221311/24013 – Démolition du Centre sociétaire et réaménagement du café « Lénger Stuff » à Linger – Approbation du projet avec devis .....	10
7.2)	Budget extraordinaire – 4/810/221311/24014 – Travaux de rénovation du café « Féngeger Stuff » à Fingig – Approbation du projet avec devis .....	11
7.3)	Budget extraordinaire – 4/624/221313/14005 – Réaménagement du boulevard J.-F. Kennedy à Bascharage – Approbation d'un devis supplémentaire.....	12
<b>8.</b>	<b>Finances communales .....</b>	<b>12</b>
8.1)	Budget extraordinaire 2024 – 4/810/221311/24013 – Démolition du Centre Sociétaire et réaménagement du café « Lénger Stuff » à Linger – Demande d'un crédit spécial .....	12
8.2)	Budget extraordinaire 2024 – 4/810/221311/24014 – Travaux de rénovation du café « Féngeger Stuff » à Fingig – Demande d'un crédit spécial.....	12
8.3)	Budget ordinaire 2024 – Tableau collectif des modifications budgétaires – Approbation .....	12
<b>9.</b>	<b>Réglementation communale.....</b>	<b>13</b>
9.1)	Modification du règlement général de la circulation de la commune de Käerjeng13	
9.2)	Centres culturels et salles de fêtes – Fixation des indemnités revenant aux gérants des débits de boissons « Kéinziger Festsall » et « Aal Schoul Féngig », article budgétaire 3/831/648120/99001 P.....	14
9.3)	Fixation d'une taxe d'entrée pour manifestations de grande envergure aux « Käerjenger Treff » et « Kéinziger Festsall ».....	14
<b>10.</b>	<b>Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation .....</b>	<b>14</b>
10.1)	Règlement temporaire de la circulation, dans la rue du 9 août 2019 à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 20 septembre 2024, délibération n°1 .....	14
<b>11.</b>	<b>Commissions consultatives et légales .....</b>	<b>15</b>
11.1)	Remplacement d'un membre dans la Commission des bâtisses .....	15
11.2)	Remplacement d'un membre dans la Commission scolaire.....	15
<b>12.</b>	<b>Questions et réponses .....</b>	<b>15</b>
	Séance à huis clos.....	16
<b>13.</b>	<b>Personnel communal.....</b>	<b>16</b>

## Présences

Présents: Michel Wolter, bourgmestre, Yves Cruchten, Frank Pirrotte et Mireille Duprel, échevins ; Danielle Schmit, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Arsène Ruckert, Christian Kirwel, Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Jil Feipel, Jérôme Hautus, Vincenzo Turcarelli et Joseph Hames, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : Tom Ferber (délégation du droit de vote à Michel Wolter), conseiller.

Début de séance : 14h00

Lieu : Maison communale / salle des séances

---

## Séance publique

*La séance débute par l'assermentation du nouveau conseiller Joseph Hames. Monsieur Hames siège au conseil communal en tant que représentant de l'ADR en remplacement de Fernand Kartheiser, conseiller communal démissionnaire.*

**Joseph Hames, conseiller :** C'est un grand honneur pour moi de pouvoir à nouveau être au service de nos citoyens à partir d'aujourd'hui. Comme par le passé, je souhaite continuer à travailler au sein de cet organe, pour le bien de tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur couleur de peau ou de leur appartenance religieuse. Les problèmes sont constants dans la vie quotidienne, mais ils peuvent être résolus si nous essayons tous ensemble de les maîtriser. En outre, je souhaite apporter ma longue expérience dans tous les projets futurs, pour le bien des citoyens de Käerjeng, jeunes et moins jeunes.

**Michel Wolter, bourgmestre :** Je remercie Monsieur Hames et j'ouvre la séance d'aujourd'hui, pour laquelle le conseiller Tom Ferber s'est excusé pour des raisons personnelles.

### 1. Politique

#### 1.1) Tableau de préséance du conseil communal

**Michel Wolter, bourgmestre :** Après la prestation de serment de Monsieur Hames, il s'agit maintenant d'approuver le tableau de préséance du conseil communal.

1	Michel WOLTER	CSV	09.10.2011
2	Yves CRUCHTEN	LSAP	09.10.2011
3	Frank PIRROTTE	CSV	09.10.2011
4	Danielle SCHMIT	CSV	09.10.2011
5	Josée-Anne SIEBENALER-THILL	déi gréng	09.10.2011
6	Arsène RUCKERT	LSAP	09.10.2011
7	Mireille DUPREL	LSAP	19.02.2016
8	Christian KIRWEL	CSV	28.04.2022
9	Louis PHILIPPE	CSV	11.06.2023
10	Nathalie DEMEYER-SCHOLLER	CSV	11.06.2023
11	Tom FERBER	CSV	11.06.2023
12	Jil FEIPEL	LSAP	11.06.2023
13	Jérôme HAUTUS	DP	11.06.2023
14	Vincenzo TURCARELLI	INDÉPENDANT	11.06.2023
15	Joseph HAMES	ADR	07.10.2024

*Approbation unanime.*

## 1.2) Octroi d'un congé politique supplémentaire à certains membres du conseil communal

**Michel Wolter, bourgmestre :** Le gouvernement a décidé d'accorder un congé politique supplémentaire aux conseillers communaux. Le nombre d'heures accordées passe de 9 à 15. Le collège des bourgmestre et échevins propose d'accorder trois heures de congé politique supplémentaires à l'échevine Mireille Duprel et à la conseillère Nathalie Demeyer-Scholler.

*Approbation unanime.*

## 2. Communications du collège des bourgmestre et échevins

**Michel Wolter, bourgmestre :** Des négociations intensives sont actuellement en cours l'élaboration de la nouvelle convention du syndicat de bus TICE. L'ancienne convention avec l'État avait une durée de validité jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Comme il n'est pas possible dans le temps imparti d'obtenir une nouvelle convention avant 2025, la convention échue est prolongée pour les années 2024 et 2025.

D'ici la fin de l'année prochaine, nous attendons le résultat d'une étude sur le trafic et la mobilité douce dans les communes du Kordall. Les quatre communes, Differdange, Käerjeng, Pétange et Sanem, ont commandité ensemble cette étude. Récemment, une deuxième réunion avait eu lieu avec l'administration des ponts et chaussées, avec comme point fort l'orientation future des pistes cyclables et des transports publics. La liaison ferroviaire directe entre Differdange et la capitale a déjà été abordée. Celle-ci devrait permettre aux passagers d'économiser environ 20 minutes par rapport à la situation actuelle et devrait être opérationnelle d'ici 2035. Je pars du principe qu'en mars 2025, nous pourrions présenter les détails de manière un peu plus précise lors d'une réunion du conseil communal.

## 3. Administration générale

### 3.1) Sylviculture – Présentation et vote sur le plan de gestion annuel 2025 – Approbation

**Michel Wolter, bourgmestre :** Comme chaque année, Monsieur Gengler va nous présenter le plan de gestion pour l'année à venir.

**Marc Gengler, garde-forestier :** Au nom de l'administration de la nature et des forêts, je vous remercie de me donner l'occasion de vous présenter le plan de gestion pour l'année 2025.

En matière de protection de la nature, nous nous consacrons de nouveau davantage à la lutte contre la berce du Caucase. Nous nous occupons également de l'entretien des hôtels à insectes et de l'élimination des déchets, tant dans les forêts que dans les paysages ouverts. Nous dessinons des arbres biotopes et entretenons les biotopes existants dans les forêts.

En ce qui concerne la coupe de bois, nous nous concentrons en premier lieu sur la sécurisation de nos forêts et de nos chemins forestiers. Lors de la vente de bois de chauffage de cette année, nous avons pu obtenir une moyenne de 218 € par corde, et nous avons également constaté un intérêt accru pour l'achat personnel.

Cette année, nous avons fauché les chemins forestiers pour la première fois avec l'aide d'un cheval, ce qui nous a permis de gagner des points dans du pacte nature. Les fortes précipitations de ces dernières années ont affecté certains chemins forestiers, de sorte que des travaux de réparation doivent maintenant être effectués à de nombreux endroits.

L'année assez pluvieuse a permis de limiter l'apparition de la processionnaire du chêne. Nous allons procéder à un dépistage afin de voir si nous devons à nouveau prévoir une action ciblée dans le « Bommertbësch ».

Comme chaque année, nous organisons des activités en forêt avec les classes primaires de la commune.

Au total, les dépenses devraient s'élever à 431.000 €. En revanche, les recettes s'élèvent à 137 000 €.

**Michel Wolter, bourgmestre :** Je profite de l'occasion pour informer le conseil communal que la piste cyclable transfrontalière entre Clemency et Sélange sera réalisée dans le cadre

d'un projet « Interreg ». Le coût est d'environ 400.000 € et des subventions de 220.000 € nous ont été promises. Il ne manque plus que l'autorisation de l'Administration de la gestion de l'eau.

Ensuite, je voudrais encore informer le garde-forestier du point 4.2 de notre ordre du jour d'aujourd'hui. Le collège des bourgmestre et échevins a signé une convention avec l'association « Sauvons Bambi », qui a pour but de repérer, à l'aide d'un drone, les jeunes faons dans les champs et de les déplacer vers un endroit sûr avant que l'agriculteur concerné ne commence l'exploitation du terrain. Je demande à Monsieur Gengler de nous aider un peu dans la réalisation de cette tâche, en particulier dans la collaboration avec les agriculteurs.

*Conformément aux dispositions de la loi communale, le conseiller Jérôme Hautus quitte la séance pour ce point.*

*Approbation unanime.*

## 4. Contrats et conventions

### 4.1) Convention du Club Aktiv Plus « Pränzeberg » – Approbation

**Michel Wolter, bourgmestre** : Hormis le fait que l'association anciennement connue sous le nom de « Club Senior Pränzeberg » a changé de nom, rien n'a changé dans la convention annuelle qui revient chaque année.

*Approbation unanime.*

### 4.2) Convention « Sauvons Bambi » – Approbation

**Michel Wolter, bourgmestre** : Comme nous pouvons lire dans la presse, de nombreuses communes sont actuellement en train de conclure une convention avec cette association d'utilité publique. Le collège des bourgmestre et échevins a décidé de signer également cette même convention, car il s'agit d'une initiative louable. La commune s'engage à acheter un drone et à former certains de ses collaborateurs. Nous espérons maintenant que les agriculteurs nous informeront en temps utile, avant la récolte, afin que nous puissions encore mener l'opération de sauvetage.

**Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère** : Déjà gréng sont d'avis que l'engagement pour la protection des animaux est très louable. Nous nous sommes également déjà demandé dans quelle mesure les agriculteurs sont prêts à collaborer avec nous et à nous prévenir à temps, avant que la moissonneuse-batteuse ne parte. Le drone vole-t-il alors la nuit avant la récolte ? Qu'entend-on par station d'intervention ? Les faons capturés y sont-ils placés ?

**Michel Wolter, bourgmestre** : La station d'intervention n'est que la station de base du drone. Les faons sont transportés dans des boîtes spéciales, car on ne peut pas toucher les faons.

**Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère** : Combien de faons le collège des bourgmestre et échevins espère-t-il sauver grâce à cette initiative ?

**Michel Wolter, bourgmestre** : Nous n'avons pas encore de données empiriques à ce sujet. L'association a déjà eu environ 300 interventions réussies au niveau national, mais il faut dire qu'ils n'ont pas encore été actifs dans toutes les communes et que cela dépend beaucoup de la volonté des agriculteurs de collaborer. Nous devons maintenant organiser un système qui permette à nos agriculteurs de nous informer à temps, afin que nos collaborateurs puissent survoler les champs concernés et sauver les faons.

**Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère** : Nos collaborateurs ont donc reçu une formation en ce qui concerne la manipulation du drone, mais qu'en est-il de la capture des faons ? J'imagine que ce n'est pas si simple.

**Michel Wolter, bourgmestre** : Nous devons encore clarifier si ce travail sera effectué par des bénévoles de l'association ou par nos collaborateurs. Si c'est le cas, je suppose qu'il est possible de l'apprendre.

**Arsène Ruckert, conseiller :** Il faut savoir que les agriculteurs doivent s'adapter aux conditions météorologiques et que la plupart d'entre eux fauchent à la même période. Rien qu'à Clemency, nous parlons de plus de 100 hectares.

**Michel Wolter, bourgmestre :** Il est d'autant plus important que nous disposions d'un nombre suffisant de collaborateurs formés. Chez nos voisins allemands, l'agriculteur est tenu de déclarer l'opération de récolte en amont et risque une amende s'il ne respecte pas cette obligation.

**Christian Kirwel, conseiller :** En Allemagne, cela fonctionne aussi pour des terres de plusieurs milliers d'hectares. Une certaine flexibilité est nécessaire.

**Vincenzo Turcarelli, conseiller :** Les communes peuvent-elles se soutenir mutuellement dans cette démarche ?

**Michel Wolter, bourgmestre :** Nous n'en sommes pas encore là aujourd'hui. L'association a mis tout cela en place sur la base du volontariat. Ensuite, des conventions ont été signées avec les premières communes et il faut maintenant acquérir de l'expérience et voir comment coordonner l'action.

**Vincenzo Turcarelli, conseiller :** Le drone peut-il être utilisé à d'autres fins ?

**Michel Wolter, bourgmestre :** Oui, nous y avons déjà pensé.

*Approbation unanime.*

#### 4.3) Avenant à la convention Jugendtreff SaBa – Approbation

**Michel Wolter, bourgmestre :** Il s'agit ici d'un avenant à la convention pour l'année 2023, qui a dû être signé principalement pour des raisons d'augmentation des coûts de fonctionnement. Nous parlons d'un surcoût de 5.457 €.

*Approbation unanime.*

#### 4.4) Contrats de prestation de service pour cours du soir et cours de langues – Approbation

**Michel Wolter, bourgmestre :** Le ministère des Affaires intérieures a attiré notre attention sur le fait que nous devons signer des contrats de prestation de service avec les chargés des cours du soir, qui doivent maintenant être approuvés par le conseil communal.

*Approbation unanime.*

#### 4.5) Contrat de bail concernant la location du lot 50a dans la cité jardinière à Bascharage – Approbation

**Michel Wolter, bourgmestre :** Madame Séverine Da Fonte de Bascharage loue la parcelle n° 50a.

*Approbation unanime.*

## 5. Patrimoine communal

### 5.1) Acte notarié – Acte de vente concernant l'acquisition d'un immeuble sis à Bascharage, 5, rue de l'École – Approbation

**Michel Wolter, bourgmestre :** La commune acquiert auprès du « Fonds du Logement » la maison dite « Wahl », portant le numéro 5, située dans la rue de l'École à Bascharage, au prix de 450.000 €. Ce bien immobilier a été acquis il y a quelque temps par le « Fonds du Logement » dans le cadre de la densification intérieure prévue du quartier autour de l'École du Centre. Cependant, comme la densification intérieure n'a pas progressé aussi vite qu'on l'aurait peut-être souhaité, le « Fonds du Logement » a proposé à la commune d'acheter cette maison. La commune est propriétaire d'une grande partie des maisons situées d'un

côté de la rue de la Poste et de quelques maisons de la rue de l'École. La maison proposée ici pourrait être d'une grande valeur pour la commune dans le cadre de la densification intérieure, car il serait opportun d'y aménager un accès pour la mobilité douce. D'ici là, nous analyserons à quelle fin nous affecterons la maison. Le prix d'acquisition est de 450.000 €.

*Approbation unanime.*

#### 5.2) Acte notarié – Cession gratuite d'une parcelle d'un trottoir sis à Bascharage, rue de la Résistance – Approbation

**Michel Wolter, bourgmestre** : La société GM PROMOTIONS S.à r.l. cède le trottoir à la commune pour une superficie totale de 0,56 are.

*Approbation unanime.*

## 6. Aménagement communal et environnement

### 6.1) Plan d'aménagement particulier – Modification ponctuelle des plans d'aménagement particulier – Quartiers existants types 1-13, 14 – Hôtellerie, exploitation agricole et zones publiques – Vote

**Michel Wolter, bourgmestre** : Nous passons maintenant à une modification ponctuelle du PAG, que Madame Juttel va nous expliquer plus en détail.

**Carole Juttel, architecte communale** : Avec le plan d'aménagement général et le règlement sur les bâtisses, les plans d'aménagement particuliers définissent ce qui peut être construit sur une parcelle donnée et sous quelles conditions. Nous avons examiné tous nos PAP, à l'exception des zones économiques, sur lesquelles nous sommes encore en train de travailler, et des PAP concernant les brasseries, les chemins de fer et l'horticulture. Ces thèmes particuliers n'ont pas été traités.

En septembre 2022, les plans d'aménagement des quartiers résidentiels existants de type 8 et de type 13 avaient déjà été avancés, car nous nous sentions obligés d'agir pour éviter que chaque maison isolée ne doive céder la place à une résidence. Les nombreux détails que nous avons alors modifiés dans ces deux documents, nous voulions de toute façon les intégrer dans les autres plans d'urbanisme, ce que nous avons fait.

Nous avons également augmenté d'un mètre la hauteur maximale des bâtiments de trois étages, en raison des normes actuelles en matière d'isolation. En ce qui concerne le « home based business », nous avons précisé qu'il n'était possible que dans les maisons individuelles. Après avoir réglementé les places de stationnement exigées pour les habitations individuelles dans le cadre d'une modification du PAG, nous avons adapté le texte dans les PAP dans la mesure à ce qu'il y ait une cohérence entre les documents. Dans tous les secteurs protégés, nous avons introduit un nuancier de couleurs pour les bâtiments, auquel il faut se référer pour choisir une couleur de façade.

Sur toutes les parcelles où il est interdit de se garer derrière la maison, il est désormais également interdit de se garer derrière la maison, pour des raisons de cohérence. Les nouvelles constructions doivent s'intégrer dans le tissu urbain en termes d'orientation. La largeur maximale des bâtiments a été supprimée. Celle-ci résulte désormais de la largeur maximale autorisée sur la base de la parcelle concernée. Un étage en gradins peut toujours représenter 80% de la surface d'un étage entier, mais il doit être situé au moins 50 centimètres en retrait de la façade avant. Les installations techniques peuvent être plus hautes. Sous certaines conditions, il est possible d'installer une pergola sur un toit-terrasse. Les lucarnes doivent respecter une distance minimale par rapport au pignon. Les toits des bâtiments annexes ne peuvent pas être utilisés comme toit-terrasse. Les garages situés dans les passages latéraux ne peuvent disposer que d'un seul étage. Pour les maisons mitoyennes, les pergolas peuvent être construites jusqu'à la limite de propriété.

**Louis Philippe, conseiller** : Concernant la disposition relative aux garages situés dans les passages latéraux, je voulais savoir si une place de parking mécanique était également considérée comme un sous-sol.

**Carole Juttel, architecte communale** : Ceci n'est pas autorisé, car il s'agirait d'un sous-sol.

Un balcon de 1,5 mètre maximum peut être ajouté à la profondeur maximale autorisée pour un bâtiment.

Enfin, nous avons apporté quelques modifications exclusivement au type 14. Dans les zones publiques, les maisons mitoyennes sont possibles. Nous avons supprimé les dispositions relatives à la distance entre les bâtiments dans les zones publiques et agricoles, car il existe déjà des dispositions à ce sujet de la part de l'Inspection du travail et des mines.

Concernant la procédure : le 21 juin, le collège des bourgmestre et échevins a constaté la conformité du dossier au PAG. Aucune réclamation n'a été formulée après l'affichage public et le ministère des Affaires intérieures nous a accordé une procédure allégée, de sorte que nous n'avons pas besoin de l'avis de la Commission nationale d'aménagement du territoire. Si le conseil communal donne son approbation aujourd'hui, les dispositions entreront en vigueur trois jours après la publication.

**Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère** : Ces dispositions ne concernent que les nouveaux projets de construction ? On sait qu'il y a des maisons qui ont aujourd'hui leur garage derrière la maison. Comment cela sera-t-il géré si l'on demande maintenant un logement intégré dans l'une de ces maisons ? Les propriétaires devront-ils alors s'adapter aux nouvelles dispositions ?

**Carole Juttel, architecte communale** : La demande d'un logement intégré n'est pas à considérer comme un changement d'affectation, la maison resterait une maison individuelle. En cas de changement d'affectation, il faudrait effectivement s'adapter aux nouvelles dispositions.

**Louis Philippe, conseiller** : La disposition concernant la distance entre un étage en gradins et la façade avant ne pose-t-elle pas de problème aux entreprises de construction ?

**Michel Wolter, bourgmestre** : Les entrepreneurs n'ont aucun problème avec cela. Pour nous, c'est une amélioration considérable, car de cette manière, les hautes façades sont visuellement brisées.

**Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère** : Qu'en est-il si l'on souhaite utiliser une maison individuelle en tant que colocation ?

**Carole JUTTEL, architecte communale** : Contrairement au logement intégré, il s'agit d'un changement d'affectation et il faudrait se mettre en conformité avec de nouvelles dispositions.

*Approbation unanime.*

## 6.2) Plan d'Aménagement Général de la commune de Käerjeng – Modification ponctuelle aux niveaux des bâtiments et gabarits protégés – Approbation

**Michel Wolter, bourgmestre** : C'est un sujet dont nous discutons déjà depuis 2016. À l'époque, nous nous étions mis d'accord, tous partis confondus, dans le cadre de la révision du PAG, pour que les bâtiments protégés au niveau communal ne soient pas éternellement protégés de la démolition, mais qu'il y ait une procédure dans le cadre de laquelle l'INPA établirait, sur une base volontaire, une expertise qui nous permettrait d'engager le dialogue avec les propriétaires. Malheureusement, nous nous sommes fait avoir, car à la fin de la procédure, le ministre responsable à l'époque a modifié le texte pour qu'un bâtiment protégé ne puisse être démoli qu'en cas de détérioration. Nous avons renoncé à faire appel, de peur que toute notre procédure concernant le PAG soit rejetée.

Or, de nombreuses personnes nous ont fait part de leur mécontentement de ne pas pouvoir décider librement de ce qu'elles font de leurs biens. C'est pourquoi nous avons décidé de demander un retour au texte initial. C'est avec cette assigne que nous nous sommes adressés au conseil communal dès le mois de juin. L'affichage public a donné lieu à quatre réclamations, qui tendaient toutes à ce que les propriétaires ne souhaitent plus que leur bâtiment respectif soit classé comme digne de protection. Ce n'était toutefois pas ce que nous voulions obtenir, nous avons donc échangé avec les réclamants et nous proposons au conseil communal de ne pas tenir compte des réclamations, mais de poursuivre sur la voie que nous avons en fait déjà empruntée en 2016.

**Carole Juttel, architecte communale** : Il s'agit donc d'une modification ponctuelle du PAG en ce qui concerne les bâtiments considérés comme dignes de protection au niveau



communal. Le texte initial que nous avons proposé lors de la révision du PAG vise à permettre également la démolition ou la transformation de bâtiments à protéger. Comme l'a déjà expliqué Monsieur Wolter, les quatre réclamants voulaient obtenir que leur bâtiment respectif soit retiré de la liste des bâtiments à protéger. Cela aurait toutefois supposé une analyse plus approfondie de chaque bâtiment. La Commission nationale d'aménagement du territoire n'était pas tout à fait d'accord avec notre proposition de texte, car elle y voit un affaiblissement de la protection. Le collège des bourgmestre et échevins propose de s'en tenir malgré tout à la formulation du présent texte, afin de parvenir à un équilibre entre les personnes qui souhaitent supprimer complètement la protection de leur bâtiment et notre volonté de garantir une certaine protection du patrimoine bâti.

*Approbation unanime.*

6.3) **Lotissement des parcelles sises à Hautcharage – rue Bommel / rue Laangwiss (section BD de Bommelscheuer) – numéros cadastraux 108/869, 274/877 et 274/878 – Approbation**

**Carole Juttel, architecte communale** : La première demande de lotissement de ce jour concerne des parcelles sur lesquelles se trouve actuellement le bassin de rétention de la zone industrielle. Cette demande a pour but de permettre l'extension du bassin de rétention.

**Michel Wolter, bourgmestre** : Il faut se réjouir que le ministère de l'Économie se soit penché sur ce sujet. Cela fait des années que nous attirons l'attention des responsables sur ce point.

*Approbation unanime.*

6.4) **Lotissement des parcelles sises à Hautcharage – 6, rue Héierchen (section BD de Bommelscheuer) – numéros cadastraux 163/1025 et 163/1026 – Approbation**

**Carole Juttel, architecte communale** : Cette demande a déjà été traitée lors de la dernière séance. À l'époque, nous avons constaté qu'avec le lotissement demandé, une parcelle enclavée serait créée. Nous avons attiré l'attention du ministère de l'Économie par écrit sur ce point et il nous a été répondu qu'ils en étaient conscients et qu'il y aurait une autre demande de lotissement le moment venu, ce qui modifierait alors à nouveau la situation.

*Approbation unanime.*

6.5) **Lotissement des parcelles sises à Clemency – rue des Prés (section CA de Clemency) – numéros cadastraux 310/2261 et 311 – Approbation**

**Carole Juttel, architecte communale** : Dans la rue des Prés à Clemency, les parcelles en question se trouvent derrière les numéros de maison 5 à 17. La plus petite parcelle se trouve à l'intérieur du périmètre de l'agglomération, la plus grande en zone agricole. L'idée de la demande est de créer des jardins derrière les maisons en question. Cependant, en raison du cours d'eau actuel du « Millebaach », il s'agirait d'une parcelle publique à laquelle nous n'aurions pas d'accès direct. Nous avons donc dû nous mettre d'accord avec le demandeur pour que les parcelles soient divisées de manière à permettre la création de jardins, et que la partie inférieure soit traitée ultérieurement, lorsque le cours d'eau sera rectifié.

**Christian Kirwel, conseiller** : Les jardins sont-ils alors entièrement situés en zone agricole ?

**Carole Juttel, architecte communale** : Non, les limites des parcelles ne doivent pas nécessairement coïncider avec les limites des zones du PAG. Il existe de nombreux cas où la partie avant d'une parcelle est constructible, alors que la partie arrière ne l'est pas. Cette division parcellaire n'a donc aucune influence sur le PAG.

**Michel Wolter, bourgmestre** : L'intérêt du demandeur est de pouvoir vendre les parcelles, tout en offrant aux habitants des maisons en question la possibilité d'acquérir un jardin derrière leur maison.

*Approbation unanime.*

## 7. Projets et devis

### 7.1) Budget extraordinaire 2024 – 4/810/221311/24013 – Démolition du Centre sociétaire et réaménagement du café « Lénger Stuff » à Linger – Approbation du projet avec devis

**Michel Wolter, bourgmestre :** Lorsque j'ai repris la fonction de bourgmestre il y a près de 15 ans, l'un des premiers projets a été la rénovation des bistrotts appartenant à la commune : le « Café Lénger Stuff », le \*Café Féngiger Stuff » et la « Brasserie Op der Gare » à Clemency. Dans ce dernier, des investissements assez importants ont été réalisés, car le bâtiment disposait de vitrages individuels et d'un système de drainage insuffisant. À Fingig et à Linger, nous avons également investi un peu pour le réaménagement des établissements.

Après une série de changements au niveau des exploitants, nous avons demandé à nos collaborateurs du service bâtiments de réaliser un état des lieux. Le local de Clemency ne sera traité que lors d'une prochaine réunion du conseil communal, car l'estimation de frais n'y est pas encore tout à fait terminée.

Après une période d'incertitude due au projet de construction de logements du « Fonds du logement », nous souhaitons rouvrir le « Café Lénger stuff ». Le « Centre sociétaire » sera démoli, mais il faut tenir compte du fait que celui-ci partagera les installations sanitaires avec le « Café Lénger Stuff ». En outre, une nouvelle cuisine sera installée, qui restera la propriété de la commune.

L'aménagement d'un centre de village à Fingig ne fait actuellement pas partie des priorités absolues. C'est pourquoi nous avons décidé de remettre également en service le « Café Féngiger Stuff », en espérant qu'un exploitant intéressé et approprié se présentera.

Monsieur Alvares va maintenant nous donner des détails concernant les deux établissements.

**Miguel Alvares, technicien :** Comme l'a déjà mentionné Monsieur Wolter, les installations sanitaires du « Café Lénger Stuff » font en partie du « Centre sociétaire ». Après la démolition de ce dernier, les installations seront exclusivement accessibles depuis le bistrot. La partie bar du « Centre sociétaire » continuera à être utilisée comme espace de stockage et la cave sera accessible depuis l'extérieur.

Nous estimons les travaux de démolition à 180.000 €, les travaux de façade à 50.000 € et le réaménagement des sanitaires à 40.000 €. La nouvelle cuisine est estimée à 60.000 €, auxquels s'ajoutent des travaux sur l'électricité pour 50.000 €. Avec une marge pour les imprévus, nous arrivons à un devis de 400.000 €.

Les travaux devraient être terminés en mars 2025, ce qui devrait permettre une réouverture en avril 2025.

**Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère :** Nous trouvons dommage qu'avec la démolition du « Centre sociétaire », la commune ne dispose plus de locaux qui se prêteraient à des fêtes privées. Cependant, il faut aussi constater que Linger, tout comme Fingig, n'a actuellement pas de bistrot, ce qui est pourtant important pour la cohabitation dans une localité. Comme le réaménagement du centre de Linger ne sera pas réalisé à court ou moyen terme, nous saluons le fait qu'au moins le « Café Lénger Stuff » soit désormais remis en service. J'imagine que les clients du gîte du « Minett-Trail » situé en face seraient ravis de trouver une offre de petit-déjeuner ou un menu du jour dans le bistrot. De même, une petite épicerie dans chaque localité serait la bienvenue.

Monsieur Alvares vient de nous annoncer que le réaménagement des sanitaires s'élevait à 40 000 €. Je ne sais pas si de nouveaux lavabos sont inclus et si les anciens peuvent éventuellement être recyclés dans le cadre de ReUse. Dans le cas où il resterait un ou deux bassins, on pourrait peut-être les installer dans l'ancienne poste de Clemency, car les toilettes du rez-de-chaussée ne disposent pas de lavabo.

**Miguel Alvares, technicien :** Une partie des installations sera conservée. Cependant, en raison des travaux de démolition, tout ne pourra pas être réutilisé et certaines choses devront être remplacées. En ce qui concerne l'idée d'utiliser le bâtiment de la poste de Clemency, il faut savoir que l'espace des toilettes ne dispose pas de la place nécessaire pour un lavabo. Il faudrait peut-être aborder ce point dans le cadre d'un projet séparé.

**Danielle Schmit, conseillère :** Y a-t-il déjà des projets concernant le terrain du « Centre sociétaire » ?

**Miguel Alvares, technicien** : Dans une première phase, nous avons prévu d'y installer une pelouse.

**Michel Wolter, bourgmestre** : À long terme, on pourrait envisager la réalisation de différents projets à cet endroit, mais il ne fait pas partie des priorités actuelles.

*Approbation unanime.*

**7.2) Budget extraordinaire – 4/810/221311/24014 – Travaux de rénovation du café « Féngiger Stuff » à Fingig – Approbation du projet avec devis**

**Miguel Alvares, technicien** : Lors de la rénovation du « Café Féngiger Stuff », nous rendrons l'appartement de l'étage inaccessible, car il se trouve dans un état dont la rénovation dépasserait le cadre financier. Pour ces travaux, nous estimons les coûts à 20.000 €. Dans le bistrot, nous devons installer une nouvelle cuisine, dont le coût est estimé à 50.000 €. De même, nous comptons environ 20.000 € pour des travaux sur l'électricité. Au total, nous estimons le coût total à 100.000 €.

**Louis Philippe, conseiller** : Que faut-il comprendre par l'abandon de l'appartement ?

**Miguel Alvares, technicien** : Nous dresser un mur entre le bistrot et l'appartement. Cependant, les services communaux doivent continuer à avoir accès à la chaudière, aux chambres froides et aux compresseurs.

**Arsène Ruckert, conseiller** : L'appartement est-il vraiment dans un tel état délabré ?

**Miguel Alvares, technicien** : Oui. Les derniers locataires ont effectué des travaux par eux-mêmes, mais ils n'étaient pas très professionnels.

**Arsène Ruckert, conseiller** : Sans logement attenant, il peut être difficile de trouver un exploitant intéressé.

**Nathalie Demeyer-Scholler** : Les installations sanitaires seront-elles également rénovées ?

**Miguel Alvares, technicien** : Nous avons l'intention de rafraîchir un peu les locaux sanitaires en les repeignant.

**Arsène Ruckert, conseiller** : Dans quel état se trouve la piste de bowling ?

**Miguel Alvares, technicien** : Nous craignons que la piste de bowling ait souffert de l'arrêt des déshumidificateurs, mais heureusement, ce n'était pas le cas. La piste est donc intacte.

**Michel Wolter, bourgmestre** : Il y a quelques années, nous avons fait le calcul de ce que nous coûterait une rénovation complète du bâtiment. Un tel investissement n'aurait pas été rentable. Nous souhaitons faire le nécessaire pour que le bistrot puisse fonctionner.

**Yves Cruchten, échevin** : Je voulais encore préciser que le loyer est adapté au fait qu'il n'y a plus de logement. Nous voulons donner à un éventuel exploitant une chance de gagner sa vie.

**Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère** : Déjà gréng se réjouissent qu'un peu d'investissement soit à nouveau réalisé dans le bâtiment afin qu'un restaurant puisse à nouveau être exploité à Fingig également. Nous sommes conscients que le projet de réaménagement du centre du village de Fingig ne se concrétisera pas de sitôt, et nous espérons qu'un exploitant sera trouvé pour garantir des heures d'ouverture régulières.

**Jérôme Hautus, conseiller** : À quel rythme les travaux seront-ils effectués ?

**Miguel Alvares, technicien** : Nous prévoyons environ huit semaines pour le montage de la cuisine. Le bistrot devrait pouvoir rouvrir au printemps 2025.

**Michel Wolter** : Si aucun exploitant ne devait se présenter et que quelques personnes de Fingig se déclareraient prêtes à vouloir exploiter le bistrot à certaines heures, nous nous en réjouirions et réduirions encore une fois le loyer de manière drastique.

*Approbation unanime.*

### 7.3) Budget extraordinaire – 4/624/221313/14005 – Réaménagement du boulevard J.-F. Kennedy à Bascharage – Approbation d'un devis supplémentaire

**Michel Wolter, bourgmestre** : Pour les détails du devis complémentaire concernant les travaux de voirie du boulevard J.-F. Kennedy, je souhaite la bienvenue à Madame Loredana Casasanta du bureau d'études Schroeder & Associés. En 2019, le projet a été approuvé avec un premier devis de 9.735.000 €. Un devis supplémentaire de 370.000 € a également été approuvé pour la route d'accès temporaire à travers les quartiers résidentiels. Lors des débats budgétaires, nous avons déjà approuvé avec sagesse un crédit supplémentaire de 3,5 millions. Nous avons maintenant décidé d'entreprendre la rue de la Continentale dans le cadre d'un projet séparé, ce qui nous permet de terminer le projet du boulevard Kennedy.

**Madame Loredana Casasanta de Schroeder & Associés** : Dans le devis initial, environ 8,4 millions d'euros étaient prévus pour la construction. Nous avons pu économiser environ 883.000 € dans ce domaine. Environ 620.000 € étaient prévus pour les conduites d'eau, les arrêts de bus, l'éclairage public et autres. Ici, nous avons utilisé au total environ 205.000 € en moins. Toutefois, le renchérissement dans le secteur de la construction a entraîné des coûts supplémentaires d'environ 2,8 millions d'euros. À cela s'ajoute l'augmentation des honoraires d'environ 322.000 €. Avec une petite réserve de 152.000 €, nous proposons au conseil communal un devis total de 2.200.000 €.

**Michel Wolter, bourgmestre** : La réserve prévue est due au fait que nous avons souvent fait l'expérience que des factures sont encore émises après que nous ayons reçu la confirmation des entreprises concernées que tout a été facturé. Nous sommes donc préparés à cette éventualité. Le projet a donc été estimé au départ à 10.105.000 € et se termine maintenant à 12.305.000 €. Le surcoût est exclusivement dû au renchérissement dans le secteur de la construction. Nous devons toutefois prévoir un crédit dans le prochain projet de budget pour l'aménagement du carrefour avec la rue de la Continentale et l'apaisement de la circulation dans cette rue.

**Christian Kirwel, conseiller** : La réserve correspond-elle au total estimé des factures encore ouvertes ?

**Michel Wolter, bourgmestre** : Non, les factures impayées sont déjà incluses. Nous avons simplement inclus une réserve afin d'être prêts pour le cas, pas improbable, où il faudrait tout de même payer une facture non prévue dans quelques semaines ou mois. La facture finale sera donc probablement encore un peu moins chère que le devis global.

*Approbation unanime.*

## 8. Finances communales

### 8.1) Budget extraordinaire 2024 – 4/810/221311/24013 – Démolition du Centre Sociétaire et réaménagement du café « Lénger Stuff » à Linger – Demande d'un crédit spécial

**Michel Wolter, bourgmestre** : Il reste maintenant à dégager les moyens financiers nécessaires pour les travaux de rénovation des deux bistrot.

*Un crédit spécial de 400.000 € est approuvé à l'unanimité.*

### 8.2) Budget extraordinaire 2024 – 4/810/221311/24014 – Travaux de rénovation du café « Féngeger Stuff » à Fingig – Demande d'un crédit spécial

*Un crédit spécial de 100.000 € est approuvé à l'unanimité.*

### 8.3) Budget ordinaire 2024 – Tableau collectif des modifications budgétaires – Approbation

**Michel Wolter, bourgmestre** : Concernant la liste des modifications apportées au budget ordinaire, le chef du département financier va nous donner des précisions.

**Gilbert Haag, receveur communal** : Contrairement aux années précédentes, nous avons cette année encore une compilation de crédits budgétaires qui nécessitent un ajustement. La majeure partie des postes à ajuster concerne l'entretien de nos bâtiments. En contrepartie de l'augmentation du côté des dépenses de 232.261,28 €, nous pouvons également augmenter le côté des recettes de 245.792,54 €, de sorte que l'augmentation des dépenses est équilibrée et que le budget reste en équilibre.

*Approbation unanime.*

## 9. Réglementation communale

### 9.1) Modification du règlement général de la circulation de la commune de Käerjeng

**Michel Wolter, bourgmestre** : Les mesures d'apaisement du trafic dans notre commune ont déjà été présentées et discutées au sein du conseil communal et au grand public. La documentation concernant les mesures retenues et leur calendrier peut être consultée sur le site communal. Nous en venons maintenant à la réglementation des mesures réalisées à court terme dans le règlement général de la circulation. Monsieur Michels du Service voirie nous expliquera ce qui a été mis en œuvre depuis le 2 septembre.

**Jérôme Michels, technicien** : Les cinq premiers points ne concernent pas l'apaisement du trafic, mais nous avons saisi l'occasion de les insérer au règlement.

Dans la cité Charles de Gaulle, nous introduisons une interdiction de stationnement d'un seul côté, entre le boulevard Kennedy et le numéro 66, afin de garantir le croisement de deux véhicules. À Clemency, une interdiction générale de circuler est appliquée sur le terrain du campus scolaire et autour de la nouvelle salle des fêtes. Dans la rue de l'Eau à Bascharage, l'interdiction de stationner est instaurée du côté des numéros impairs pour des raisons de sécurité. La rue Théophile Aubart a été transformée en impasse, ce qui est désormais indiqué au règlement de circulation. Dans la rue de la Résistance, près de l'épicerie, le stationnement est désormais interdit pour une durée limitée, de 7h00 à 14h00. Les barrages routiers dans les rues des Champs et Pierre Clement ne sont pas mentionnés au règlement de circulation, car le Code de la route n'est pas impacté par ces mesures. Grâce à la fermeture de la route dans la rue Boeltgen, celle-ci est désormais à nouveau accessible dans les deux sens de circulation. Il en va de même pour la rue Closebiert à Hautcharage. Dans la rue de la Montagne à Clemency, le stationnement est interdit des deux côtés. La rue Pierre Schütz est désormais à sens unique entre le boulevard Kennedy et la rue Dicks Lentz, mais les cyclistes peuvent également y circuler dans le sens inverse. Ces règles s'appliquent également à la sortie du parking du « Käerjenger Treff » et dans les rues de l'Église, Belair et Belle-Vue à Bascharage.

La rue de Schouweiler devient une zone 30. Cela signifie que la priorité de droite sera appliquée à tous les carrefours. Enfin, la vitesse maximale sera abaissée à 30 km/h dans la rue des Ateliers.

**Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère** : Déi gréng félicite le collège des bourgmestre et échevins pour la réunion des citoyens en septembre, au cours de laquelle toutes les mesures ont été présentées une nouvelle fois aux citoyens et où ils ont pu s'exprimer une nouvelle fois après les ateliers. Nous espérons qu'il en sera de même pour les prochaines mesures qui seront réalisées à moyen terme et qu'une évaluation des mesures déjà mises en place sera peut-être faite. Nous sommes heureux que les mesures faciles à mettre en œuvre soient entrées en vigueur très rapidement. Avec les mesures encore à venir, il sera visiblement plus agréable de se déplacer à vélo ou à pied dans notre commune. C'est pourquoi nous ne comprenons pas qu'en matière de transport scolaire, seules deux des six lignes de pédibus fonctionnent encore depuis la rentrée scolaire. Nous y voyons une contradiction avec les mesures d'apaisement.

**Mireille Duprel, échevine** : En ce qui concerne le transport scolaire, il faut clairement constater que de nombreux parents n'ont pas profité de cette offre et ont préféré conduire leurs enfants à un arrêt de bus scolaire. Avec la situation actuelle, nos bus scolaires sont utilisés davantage.

**Michel Wolter, bourgmestre :** Nous avons introduit une nouvelle ligne de pédibus qui démarre au « Kiss&Go » près de l'école de musique. Celle-ci commence à avoir un peu plus de succès.

Je voudrais encore ajouter que, dans le cadre de l'étude sur le trafic au « Kordall », l'Administration des ponts et chaussées approuvera les mesures à mettre en œuvre à moyen terme dans une seule expertise, de sorte que nous pourrions également avancer assez rapidement sur ce point. Nous devons veiller à ce que ces chantiers soient terminés avant que les travaux à l'avenue de Luxembourg ne soient entamés.

Nous allons bien entendu procéder à une évaluation des différentes mesures d'apaisement. En outre, nous souhaitons travailler de manière conséquente à l'extension des pistes cyclables.

**Vincenzo Turcarelli, conseiller :** Des habitants de la rue Pierre Clement m'ont demandé s'il serait possible de leur permettre de sortir du quartier résidentiel à l'aide d'une barrière. Ou y a-t-il des considérations financières qui s'opposent à une telle possibilité ?

**Michel Wolter, bourgmestre :** La raison n'est pas d'ordre financier. Nous ne voulons pas non plus aménager pour chacun son chemin privé pour rentrer chez lui. Nous avons réussi à faire sortir le trafic de transit du quartier résidentiel, et c'était notre objectif.

**Jérôme Hautus, conseiller :** Dans la rue de l'École à Bascharage, le rétrécissement de la chaussée est actuellement constitué de deux poteaux. Est-ce une solution durable ? En fait, un rétrécissement au moyen de bacs à fleurs a été envisagé.

**Michel Wolter, bourgmestre :** Dans un premier temps, nous souhaitons constater que le rétrécissement de la chaussée remplit sa fonction, et si cela se confirme, nous pourrions toujours envisager une solution plus esthétique.

*Approbaton unanime.*

9.2) Centres culturels et salles de fêtes – Fixation des indemnités revenant aux gérants des débits de boissons « Kéinziger Festsall » et « Aal Schoul Féngig », article budgétaire 3/831/648120/99001 P

**Bern Birsens, Service des relations publiques :** Jusqu'à présent, la licence de débit de boissons dans les salles des fêtes de Clemency et de Fingig était fournie par Gérard Freylinger, qui a entre-temps pris sa retraite. La licence sera dorénavant fournie par Madame Josée Reuland-Faber, indemnisée annuellement à hauteur de 1.800 € pour la salle des fêtes à Clemency et de 600 € pour celle de Fingig.

*Approbaton unanime.*

9.3) Fixation d'une taxe d'entrée pour manifestations de grande envergure aux « Käerjenger Treff » et « Kéinziger Festsall »

**Bern Birsens, Service des relations publiques :** Nous disposons actuellement d'un droit d'entrée de 15 €, qui est demandé pour les manifestations de petite et moyenne envergure. Le collège des bourgmestre et échevins propose un droit d'entrée de 25 € pour les grandes manifestations.

*Approbaton unanime.*

## 10. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

10.1) Règlement temporaire de la circulation, dans la rue du 9 août 2019 à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 20 septembre 2024, délibération n°1

*Approbaton unanime.*

## 11. Commissions consultatives et légales

### 11.1) Remplacement d'un membre dans la Commission des bâtisses

**Michel Wolter, bourgmestre** : À la demande de l'ADR, Madame Sylvie Mischel est remplacée par Monsieur Fernand Schroeder.

**Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère** : Dans ce cadre, je voudrais encore poser une question. Pour la première fois au cours de cette législature, chaque parti n'est plus représenté dans chaque commission consultative. C'est pourquoi il a été décidé que chaque membre du conseil communal peut assister à une séance de commission en tant qu'observateur silencieux et sans rémunération. En théorie, cela semble bien, mais si l'on n'est pas informé des réunions à venir, on ne peut pas non plus y participer. J'ai déjà critiqué cette situation il y a un an et on m'a assuré que nous serions toujours informés lorsqu'une réunion de la commission serait convoquée. Dans les syndicats de communes, la notification fonctionne désormais très bien. Ne pourrait-on pas demander aux secrétaires des différentes commissions d'envoyer une invitation non seulement aux membres des commissions, mais aussi aux membres du conseil communal ?

**Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal** : En principe, les paramètres du programme devraient inclure une notification automatique. Je propose que nous regardions cela ensemble.

*Approbaton unanime.*

### 11.2) Remplacement d'un membre dans la Commission scolaire

**Michel Wolter, bourgmestre** : Monsieur Luc Speller est remplacé par la responsable du Service de l'enfance, Madame Rachel Pirrotte.

*Approbaton unanime.*

## 12. Questions et réponses

**Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère** : Entre-temps, y a-t-il des détails sur les activités écologiques des élèves ?

**Michel Wolter, bourgmestre** : Oui. La classe d'éducation précoce de Clemency a visité l'« Asinerie de l'O ». En outre, diverses classes des différents cycles de l'école primaire ont fait des excursions à Munshausen et Hosingen ainsi qu'au « Ellergronn ». Des classes ont également participé au « Rallye Nature » à Lasauvage.

**Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère** : Un poste vacant au Service écologique a été publié, mais il n'a pas encore été occupé par un candidat. Je voulais savoir si personne ne s'était manifesté.

**Michel Wolter, bourgmestre** : Actuellement, les candidatures sont encore en cours d'analyse. Nous y reviendrons lors de la prochaine séance du conseil communal.

**Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère** : Où en est l'étude sur les inondations ? N'y a-t-il toujours pas de résultats ?

**Michel Wolter, bourgmestre** : Nous attendons toujours qu'on nous communique un résultat.

**Joseph Hames, conseiller** : Comme vous le savez, à la suite d'intempéries, des dégâts considérables ont été constatés dans la salle de tennis de table du hall sportif Op Acker. Il semblerait que le comité de l'association concernée ne soit pas le moins du monde informé du déroulement des travaux de remise en état.

**Michel Wolter, bourgmestre** : Nous sommes en contact permanent avec les responsables de l'association. Nous ne sommes toutefois pas responsables de sa communication interne.

Nous avons trouvé une solution à court terme pour que le club puisse poursuivre ses activités sportives.

## Séance à huis clos

### **13. Personnel communal**

*Conformément aux dispositions de la loi communale, ces points ont été traités à huis clos.*

Fin de la séance : 17:00